

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 238****27 février 2004****SOMMAIRE**

Advisory and Consulting Services S.A., Luxembourg . . . . .	11410	Europièces Luxembourg S.A., Ehlange-sur-Mess . . . . .	11416
Afin Financière Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	11389	General Food S.A.H., Luxembourg . . . . .	11403
Akila Finance S.A., Luxembourg . . . . .	11414	General Food S.A.H., Luxembourg . . . . .	11403
Alfred Weiler, G.m.b.H., Echternach . . . . .	11420	Granasia S.A., Luxembourg . . . . .	11413
Alfred Weiler, G.m.b.H., Echternach . . . . .	11420	Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A., Luxembourg . . . . .	11416
Alliance Resources Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11415	Gymika S.A., Windhof . . . . .	11423
Am Haferstück S.A., Luxembourg . . . . .	11409	Hastings & Cornwall S.A., Luxembourg . . . . .	11417
Aninas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11398	Immo Dek S.A., Steinfort . . . . .	11417
Aninas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11400	Immo d.b., S.à r.l., Ernster . . . . .	11395
Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg . . . . .	11423	Iona, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11420
(L')Atelier Photo S.A., Mersch . . . . .	11388	ITDP S.A., International Tourist Development Projects, Luxembourg . . . . .	11419
Auror Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11403	Italcogim Financière Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	11407
Autoglas Luxembourg, Import-Export, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11415	Italcogim Financière Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	11409
B.D.A. Plan- und Projektierungsgesellschaft S.A., Luxembourg . . . . .	11383	Jomago, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11401
B.D.A. Plan- und Projektierungsgesellschaft S.A., Luxembourg . . . . .	11383	KTV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11416
(La) Badiane, S.à r.l., Windhof . . . . .	11419	Lear Holding International S.A., Luxembourg . . . . .	11382
Bagi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11378	Liberty Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11422
Banque pour l'Europe S.A., Europa Bank AG, Bank for Europe Limited, Senningerberg . . . . .	11406	Linston Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11404
Bemax, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11421	Lugal Entreprises S.A., Windhof . . . . .	11415
C.R. Europe, Consultants Resources Europe S.A., Luxembourg . . . . .	11422	Lugal Entreprises S.A., Windhof . . . . .	11419
Camping Simmerschmelz II A.G., Septfontaines . . . . .	11382	Lugal Entreprises S.A., Windhof . . . . .	11423
Cave Royale S.A., Luxembourg . . . . .	11404	Maisons Ariane S.A., Pétange . . . . .	11412
Cazebonne International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11410	Marcy Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	11418
Coligny Diffusion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11417	Materials Technics Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11384
Colleen S.A., Luxembourg . . . . .	11405	Medpart, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11396
Compagnie Immobilière du Cents S.A., Luxembourg . . . . .	11414	Megamed, S.à r.l., Contern . . . . .	11413
Deluxfin S.A., Luxembourg . . . . .	11401	Mika International S.A., Luxembourg . . . . .	11400
Deurne Business Promotion S.A., Luxembourg . . . . .	11394	(Le) Must, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	11412
East Europe Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11411	N.C.J. Participation S.A.H., Steinfort . . . . .	11419
Ecotrade S.A., Luxembourg . . . . .	11412	Nerea S.A., Windhof . . . . .	11411
Entracte S.A., Luxembourg . . . . .	11412	Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	11378
Europièces Luxembourg S.A., Ehlange-sur-Mess . . . . .	11416	Ortis Luxembourg S.A., Troisvierges . . . . .	11395
		Ortis Luxembourg S.A., Troisvierges . . . . .	11395
		Perfect Lux S.A., Pétange . . . . .	11421
		Pétange Percontrol Investments S.C.A. Holding,	

Luxembourg .....	11413	Société Immobilière Bertrange S.A., Windhof ...	11421
Pétange Percontrol Investments S.C.A. Holding, Luxembourg .....	11413	Société Immobilière Steinfort S.A., Windhof ...	11422
Pierse, S.à r.l., Luxembourg .....	11401	Someba S.A., Mondorf-les-Bains .....	11402
Polite S.A., Luxembourg .....	11415	SOTRANS S.A., Société de Transports, Windhof.	11422
Prostar S.A.H., Luxembourg .....	11411	ST Invest S.A., Luxembourg .....	11424
Richet S.A. Gestion Immobilière, Windhof .....	11421	Station Immobilière S.A., Garnich .....	11422
Sanders Finance S.A.H., Luxembourg .....	11397	Synerfin S.A.H., Luxembourg .....	11378
Sobel Luxembourg, S.à r.l., Hunsdorf (Lorentz- weiler) .....	11414	(La) Tarterie S.A., Luxembourg .....	11404
Société Datem S.A., Luxembourg .....	11402	Texeurope S.A., Luxembourg .....	11394
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer S.A., Luxembourg .....	11391	Tweelandenpunt Holding S.A., Luxembourg .....	11417
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer S.A., Luxembourg .....	11394	Werasp S.A., Luxembourg .....	11379
		Werasp S.A., Luxembourg .....	11382

**NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.453.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 mai 2003*

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009627.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**BAGI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.832.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 2 mai 2003*

La cooptation de Madame Marjorie Fever, employée privée, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

BAGI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009629.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**SYNERFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 41.574.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

SYNERFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

(009636.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**WERASP S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.779.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée WERASP S.A. avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 59.779, constituée par acte du notaire soussigné en date du 11 juin 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 25686.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aurélie Rauscher, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'Article 4 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

2. Augmentation du capital social de la société, lequel s'établit suite à la conversion légale du Deutsche Mark en Euro à EUR 51.129,19 (cinquante et un mille cent vingt-neuf Euros dix-neuf Cents), par un versement en espèces d'un montant de EUR 870,81 (huit cent soixante-dix Euros quatre-vingt-onze Cents), en vue de porter le capital social à EUR 52.000 (cinquante-deux mille Euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 1.000 (mille) actions existantes, pour porter cette valeur nominale à EUR 52 (cinquante-deux Euros) par action;

3. Augmentation de capital d'un montant de EUR 197.600 (cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 52.000 (cinquante-deux mille Euros) à EUR 249.600 (deux cent quarante-neuf mille six cents Euros), par la création de 3.800 (trois mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 52 (cinquante-deux Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

4. Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires, au prorata de leur participation actuelle, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

5. Suppression de l'ancien capital autorisé et instauration, à côté du capital souscrit, d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.001.000 (un million un mille Euros) divisé en 19.250 (dix-neuf mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 52 (cinquante-deux Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration;

6. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toutes autres personnes dûment autorisées, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article cinq des statuts aux changements intervenus;

7. Modification subséquente de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 249.600 (deux cent quarante-neuf mille six cents Euros), représenté par 4.800 (quatre mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 52 (cinquante-deux Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 1.001.000 (un million un mille Euros) divisé en 19.250 (dix-neuf mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 52 (cinquante-deux Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2008, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de un million deux cent cinquante mille six cents Euros (EUR 1.250.600). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant déposé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

8. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 afin d'adopter un nouvel objet social, et modifie en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société, lequel s'établit suite à la conversion légale du Deutsche Mark en Euro à EUR 51.129,19 (cinquante et un mille cent vingt-neuf Euros dix-neuf Cents),

par un versement en espèces d'un montant de EUR 870,81 (huit cent soixante-dix Euros quatre-vingt-onze Cents), en vue de porter le capital social à EUR 52.000 (cinquante-deux mille Euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 1.000 (mille) actions existantes, pour porter cette valeur nominale à EUR 52 (cinquante-deux Euros) par action; à souscrire et à libérer entièrement en espèces par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues;

augmentation souscrite par les actuels actionnaires de la société, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, au prorata des actions actuellement détenues, ici représentés par Monsieur Mirko La Rocca, préqualifié, en vertu des prédites procurations annexées à la susdite liste de présence,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions actuellement détenues, par un versement en espèces d'un montant total de EUR 870,81 (huit cent soixante-dix Euros quatre-vingt-onze Cents), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 197.600 (cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents Euros),

en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 52.000 (cinquante-deux mille Euros) à EUR 249.600 (deux cent quarante-neuf mille six cents Euros),

par la création de 3.800 (trois mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 52 (cinquante-deux Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes

à souscrire au pair, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

*Souscription et libération:*

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, représentés par Monsieur Mirko La Rocca, préqualifié, en vertu des prédites procurations,

lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 3.800 (trois mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 52 (cinquante-deux Euros) chacune, et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 197.600 (cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents Euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 3.800 (trois mille huit cents) actions nouvelles par les actionnaires existants.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer l'ancien capital autorisé et d'instaurer, à côté du capital souscrit, un nouveau capital autorisé de EUR 1.001.000 (un million un mille Euros), divisé en 19.250 (dix-neuf mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 52 (cinquante-deux Euros) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toutes autres personnes dûment autorisées, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital, et autorise le conseil d'administration à faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article cinq des statuts aux changements intervenus.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur nouvelle suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 249.600 (deux cent quarante-neuf mille six cents Euros), représenté par 4.800 (quatre mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 52 (cinquante-deux Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 1.001.000 (un million un mille Euros) divisé en 19.250 (dix-neuf mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 52 (cinquante-deux Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2008, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de un million deux cent cinquante mille six cents Euros (EUR 1.250.600). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social ou même par incorporation de bénéfices reportés, ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, A. Rauscher, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 9, case 10. – Reçu 1.984,71 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Delvaux.

(011120.3/208/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**WERASP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.779.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2003, actée sous le n°911 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(011121.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**CAMPING SIMMERSCHMELZ II, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8363 Septfontaines.

H. R. Luxemburg B 52.296.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 2. Dezember 2003*

Den Verwaltungsratsmitgliedern Martin Drop, Monique Drop-Romeijn und Mario W. L. Van Zwam wird Entlastung erteilt und ihr Mandat wird für ein Jahr erneuert.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2004, réf. DSO-AM00133. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

(010233.3/591/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**LEAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 59.949.

Suite à une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gino C. Bartalini, directeur de sociétés, demeurant à Rome.
- Monsieur Fabrizio Bartalini, administrateur, demeurant à Rome.
- Monsieur Gernot Kos, administrateur, demeurant à Luxembourg.

A été nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07631. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(010287.3/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme,  
(anc. EIFEL PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFTS S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 78.959.

L'an deux mille quatre, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIFEL PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 413 du 6 juin 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 893 du 12 juin 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 78.959.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dan Epps, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et qui désigne comme secrétaire Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernd Dostert, architecte, demeurant à D-54329 Konz-Köhen, auf den Birken 10.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- Changement de la dénomination sociale en B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A. et en conséquence modification de l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent,

laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.**

Il existe une société anonyme, sous la dénomination de B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelconques sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont estimés à environ quatre cent cinquante Euro (EUR 450,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Epps, E. Schaack, B. Dostert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2004, vol. 356, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 janvier 2004.

H. Beck.

(010954.3/201/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**B.D.A. PLAN- UND PROJEKTIERUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 78.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 janvier 2004.

H. Beck.

(010957.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**MATERIALS TECHNICS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 52.042.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée MATERIALS TECHNICS HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 52.042,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 25.569, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jean Seckler de Junglinster, en date du 18 février 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 20188.

Ladite société a un capital social actuel de trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (39.490,- EUR), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions de catégorie A et sept cent quarante-neuf (749) actions de catégorie B de dix euros (10,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, 25, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Leblon, juriste, 25, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Michel Lorthioir, ingénieur, demeurant 1254 Jussy, Suisse.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Matthyssens de son poste d'Administrateur.

2. Décision de nommer Messieurs Robert Anciaux et Bruno de Limburg-Stirum Administrateurs de la société.

3. Ratification de l'émission et de l'octroi de warrants à Monsieur Lorthioir et à la société V4G.

4. Confirmation de l'acceptation par l'ensemble des actionnaires de la cession des warrants octroyés à V4G.

5. Décision de modifier les conditions attachées aux warrants:

- Les warrants seront librement cessibles.

- Les warrants donneront le droit de souscrire à des actions A ou des actions B avec l'unanimité des actionnaires.

6. Modification de l'article 7, alinéa 1 des statuts.

7. Souscription au moyen des warrants détenus par Monsieur Lorthioir à 167 actions de catégorie A.

8. Souscription au moyen des warrants de Monsieur Afseth à 106 actions de catégorie B.

9. Décision quant à l'émission de warrants dans le futur.

10. Décision de supprimer l'article 10 des statuts

11. Décision de modifier l'article 7 des statuts en y ajoutant un 2ème alinéa: «Les actions de catégorie A pourront être converties en actions de catégorie B avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés».

12. Décision quant à la conversion des 80 actions de catégorie A détenues par Monsieur Afseth en actions de catégorie B.

13. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 9.290,00 (neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 39.490,00 (trente neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) à EUR 48.780,00 (quarante-huit mille sept cent quatre-vingts euros), par création et émission de 929 (neuf cent vingt-neuf) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros), à libérer intégralement par l'apport en numéraire de EUR 9.290,00 (neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros) et d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit cents) par actions à libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant total de EUR 476.372,62 (quatre cent soixante-seize mille trois cent soixante-douze euros et soixante-deux cents).

14. Constatation de la renonciation à leur droit de souscription préférentiel de Messieurs Rilliet, Lorthioir, Depasse et de Limbourg-Stirum ainsi que de la société MELCHIOR HOLDING S.A. et de la renonciation partielle à leur droit de souscription de Monsieur Afseth et de la société M.V.I. FINANCE LIMITED sur base d'un rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée en vertu de l'article 32.3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

15. Acceptation de la souscription de:

- Mme Anne De Clercq à 134 actions B

- Mme Noelle De Clercq à 134 actions B

- Mr Yves De Clercq à 134 actions B

- Mr Baudouin Ruquois à 100 actions B

- Mr Robert Anciaux à 95 actions B



- Mr Maurice Olivier à 72 actions B
- M.V.I. à 120 actions B
- Mr John Afseth à 140 actions B

16. Modification de l'article 5 des statuts.

17. Annulation de l'article 5, alinéa 2 des statuts concernant le capital autorisé.

18. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Mr Gaston Matthyssens, consultant, né à B-Wilrijk, le 26 janvier 1946, demeurant à B-1640 Sint-Genesius-Rode, Hoeverstraat 27, en sa qualité d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer 2 administrateurs supplémentaires pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004.

Sont nommés administrateurs:

Mr Robert Anciaux, administrateur de sociétés, né à B-Schaerbeek, le 8 décembre 1945, demeurant à Waterloo, avenue du Manoir.

Mr Bruno de Limburg-Stirum (Graaf) ingénieur, né à F-Sallanches, le 20 février 1966, demeurant à Huldenberg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale ratifie l'émission et l'octroi de warrants à Monsieur Lorthioir et à la société V4G, notamment sur base d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée en application de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés dont question ci-après.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale confirme l'acceptation par l'ensemble des actionnaires de la cession des warrants octroyés à V4G.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier, de l'accord des cessionnaires des warrants, lesquels sont également actionnaires de la société savoir Afseth et De Limburg-Stirum, les conditions attachées aux warrants comme suit:

«Les warrants seront librement cessibles.

Les warrants donneront le droit de souscrire à des actions A ou des actions B avec l'unanimité des actionnaires.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts

**Art. 7.** Les actions sont divisées en deux catégories: les actions numérotées de 1 à 3.200 sont des actions de catégorie A. Les actions qui seraient émises suite à l'exercice de leurs droits par les titulaires des warrants émis par la société, seront soit des actions de catégorie A soit des actions de catégorie B. Les actions qui seront émises dans le cadre du capital autorisé seront, suivant les décisions du conseil d'administration prises lors de leur émission, soit des actions de catégorie A soit des actions de catégorie B.

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration ne sera plus autorisé à émettre des warrants dans le futur.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article 10 des statuts et de renuméroter tous les articles des statuts pour tenir compte de la suppression de l'articles 10 des statuts dont question ci-avant.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à l'article 7, lequel alinéa se lit comme suit:

«Les actions de catégorie A pourront être converties en actions de catégorie B avec l'accord unanime des actionnaires.»

*Dixième résolution*

L'assemblée générale constate qu'une demande de conversion d'actions A en actions B lui a été présentée par Mr Afseth, tendant à la conversion de 80 actions de catégorie A en 80 actions de catégorie B, suite à la procuration qu'il a signé pour assister à la présente assemblée en date du 16 décembre 2003.

Conformément à la résolution qui précède, l'assemblée donne son accord à la conversion de 80 actions de catégorie A appartenant à Mr Afseth, en 80 actions de catégorie B.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 9.290,00 (neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 39.490,00 (trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) à EUR 48.780,00 (quarante huit mille sept cent quatre-vingt euros),

par la création et l'émission de 929 (neuf cent vingt-neuf) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros), augmentées d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit

cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 476.372,62 (quatre cent soixante-seize mille trois cent soixante-douze euros et soixante-deux cents), à libérer entièrement par des versements en espèces.

*Suppression du droit de souscription*

L'assemblée décide de supprimer totalement ou partiellement le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires de la société, sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée, établi conformément aux dispositions de l'article 32.3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

et sur le vu de la renonciation totale à leur droit de souscription préférentiel par Messieurs Rilliet, Lorthioir, Depasse et de Limbourg-Stirum ainsi que par la société MELCHIOR HOLDING S.A., et de la renonciation partielle à leur droit de souscription par Monsieur Afseth et par la société M.V.I. FINANCE LIMITED, lesquelles renonciations restent jointes en annexe.

*Souscription - Libération*

L'assemblée admet ensuite à la souscription des 929 actions nouvelles de catégorie B, les souscripteurs suivants:

1. Alors est intervenue Madame Mireille Gehlen, précitée,

en sa qualité de mandataire de Mme Anne De Clercq, demeurant à B-7170 Fayt-les-Manage, rue de la Croyère, 19, comme nouvelle actionnaire,

en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2003 jointe en annexe, contenant déclaration de souscription,

laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 134 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit cents) par action, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 70.052,52.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 134 actions nouvelles de catégorie B par le susdit souscripteur.

2. Alors est intervenue Madame Mireille Gehlen, précitée,

en sa qualité de mandataire de Mme Noelle De Clercq, demeurant à B-1428 Lillois, rue de la Bruyère, 30, comme nouvelle actionnaire,

en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2003 jointe en annexe, contenant déclaration de souscription,

laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 134 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit cents) par action, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 70.052,52.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 134 actions nouvelles de catégorie B par le susdit souscripteur.

3. Alors est intervenue Madame Mireille Gehlen, précitée,

en sa qualité de mandataire de Mr Yves De Clercq, demeurant à B-1640 Rhode St Genèse, Chaussée de la Grande Espinette, 144, comme nouvel actionnaire,

en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2003 jointe en annexe, contenant déclaration de souscription,

laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 134 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit cents) par action, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 70.052,52.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 134 actions nouvelles de catégorie B par le susdit souscripteur.

4. Alors est intervenue Madame Mireille Gehlen, précitée,

en sa qualité de mandataire de Mr Baudouin Ruquois, demeurant à B-1428 Lillois, rue de la Bruyère, 30, comme nouvel actionnaire,

en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2003 jointe en annexe, contenant déclaration de souscription,

laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 100 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit cents) par action, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 52.278.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 100 actions nouvelles de catégorie B par le susdit souscripteur.

5. Alors est intervenue Madame Mireille Gehlen, précitée,

en sa qualité de mandataire de Mr Robert Anciaux, demeurant à B-1410 Waterloo, avenue du Manoir, 30, comme nouvel actionnaire,

en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2003 jointe en annexe, contenant déclaration de souscription,

laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 95 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit cents) par action, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 49.664,10.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 95 actions nouvelles de catégorie B par le susdit souscripteur.

6. Alors est intervenue Madame Mireille Gehlen, précitée,

en sa qualité de mandataire de Mr Maurice Olivier, demeurant à CH-1211 Genève 1, Quai du Mont Blanc, 31, comme nouvel actionnaire,

en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2003 jointe en annexe, contenant déclaration de souscription, laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 72 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit cents) par action, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 37.640,16.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 72 actions nouvelles de catégorie B par le susdit souscripteur.

7. Alors est intervenue Madame Mireille Gehlen, précitée,

en sa qualité de mandataire de la société M.V.I. FINANCE LIMITED, avec siège social à P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2003 jointe en annexe, contenant déclaration de souscription, laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 120 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit cents) par action, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 62.733,60.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 120 actions nouvelles de catégorie B par le susdit souscripteur.

8. Alors est intervenue Madame Mireille Gehlen, précitée,

en sa qualité de mandataire de Mr John Afseth, demeurant en Norvège, 0775 Oslo, Frognersterveien, 7D, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2003 jointe en annexe, contenant déclaration de souscription, laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 140 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission de EUR 512,78 (cinq cent douze euros et soixante-dix-huit cents) par action, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 73.189,20.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 140 actions nouvelles de catégorie B par le susdit souscripteur.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 485.662,62 est à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat bancaire.

#### *Douzième résolution*

L'assemblée générale constate que par décision du conseil d'administration datée du 28 novembre 2003, il a été attribué Monsieur Lorthioir des warrants, donnant à ce dernier le droit de souscrire à 167 actions de catégorie A, à leur valeur nominale, sans aucune prime d'émission.

Sur base de ces warrants, une demande de souscription a été adressée à la société, laquelle reste annexée.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide donc d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 1.670 (mille six cent soixante-dix Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 48.780,00 (quarante huit mille sept cent quatre-vingts euros) à EUR 50.450 (cinquante mille quatre cent cinquante Euros),

par la création et l'émission de 167 (cent soixante-sept) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) par action, à souscrire et à libérer entièrement par Mr Lorthioir, précité.

#### *Souscription - Libération*

Alors est intervenu Monsieur Michel Lorthioir, préqualifié,

agissant en son nom personnel, lequel déclare souscrire à 167 actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 1.670 (mille six cent soixante-dix Euros), somme qui se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 167 actions nouvelles de catégorie A par le susdit souscripteur.

#### *Treizième résolution*

L'assemblée générale constate que par décision du conseil d'administration datée du 28 novembre 2003, il a été attribué à la société V4G, 106 warrants, lesquels ont été cédés à Monsieur Afseth, donnant à ce dernier le droit de souscrire à 106 actions de catégorie B, à leur valeur nominale, sans aucune prime d'émission.

Sur base de ces warrants, une demande de souscription a été adressée à la société, laquelle est contenue dans la procuration pour assister à la présente assemblée.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 1.060 (mille soixante-dix Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 50.450 (cinquante mille quatre cent cinquante Euros) à 51.510 (cinquante et un mille cinq cent dix Euros),

par la création et l'émission de 106 (cent six) actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) par action.

*Souscription - Libération*

Alors est intervenue Madame Mireille Gehlen, préqualifiée,  
 en sa qualité de mandataire de Mr Afseth, préqualifié,  
 en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2003 jointe en annexe, pour assister à la présente assemblée,  
 laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à 106 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 1.060 (mille soixante-dix Euros), somme qui se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par un certificat bancaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu du document de souscription.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 106 actions nouvelles de catégorie B par le susdit souscripteur.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée générale, suite aux augmentations de capital qui précède, décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à 51.510 (cinquante et un mille cinq cent dix Euros), divisé en trois mille trois cent soixante-sept (3.367) actions de catégorie A de dix Euros (10.-EUR) chacune, et mille sept cent quatre-vingt-quatre (1.784) actions de catégorie B de dix euros (10,- EUR) chacune.»

*Quinzième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé de la société, de sorte que l'article 5 des statuts se lit dorénavant comme suit:

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 51.510 (cinquante et un mille cinq cent dix Euros), divisé en trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.287) actions de catégorie A de dix Euros (10,- EUR) chacune, et mille huit cent soixante-quatre (1.864) actions de catégorie B de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

*Seizième résolution*

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 7.** Les actions sont divisés en deux catégories: Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B.

Les actions de catégorie A pourront être converties en actions de catégorie B avec l'accord unanime des actionnaires.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à EUR 8.600,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, A. Leblon, M. Lorthioir, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, vol. 29CS, fol. 9, case 12. – Reçu 4.883,92 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

J. Delvaux.

(010722.3/208/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**L'ATELIER PHOTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7560 Mersch, 6C, Centre Marisca.

R. C. Luxembourg B 56.474.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1999.

Signature.

(010659.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**AFIN FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.469.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée AFIN FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 58.469.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Luxembourg, le 18 février 1997, publié au Mémorial C numéro 327 du 26 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 octobre 2002, publié au Mémorial c de 2002, page 83701,

avec un capital social actuel de EUR 7.755.000,- (sept millions cinq cent cinquante-cinq mille Euros) divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,17 (cinq Euros et dix-sept Cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

## 1) Présentation:

A: du projet de fusion daté du 20 novembre 2003, prévoyant l'absorption de notre Société [ci-après nommée («la société absorbée»)] ou («notre Société»)] par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ITALCOGIM FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 59.571 [ci-après nommée («la société absorbante»)],

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil C n° 1268 en date du 29 novembre 2003, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 20 novembre 2003, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange, et

C: du rapport écrit daté du 20 novembre 2003 de l'expert indépendant, le réviseur d'entreprises, la société GEF, GESTION EXPERTISES ET FISCALITES, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, désigné par ordonnance de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, présidente de la chambre commerciale.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante, dans le rapport d'échange de 1,646 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action de la société absorbée, sans aucune soulte, et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société, à la société absorbante, et dissolution sans liquidation de notre Société, comme suite de la fusion.

4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de notre Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi qu'à l'expert indépendant.

5) Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de notre Société.

6) Divers

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante, et l'attribution aux actionnaires de notre Société d'actions de la société absorbante, dans le rapport d'échange de 1,646 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: le projet de fusion daté du 20 novembre 2003, prévoyant l'absorption de notre Société [ci-après nommée («la société absorbée») ou («notre Société»)] par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ITALCOGIM FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 59.571 [ci-après nommée («la société absorbante»)],

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil C n° 1268 en date du 29 novembre 2003, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée,

et dont une copie reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 20 novembre 2003, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

C: le rapport écrit, daté du 20 novembre 2003 de l'expert indépendant, le réviseur d'entreprises, la société GEF, GESTION EXPERTISES ET FISCALITES, S.à r.l., avec siège social à L-2018 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, désigné par ordonnance de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, présidente de la chambre commerciale en date du 28 novembre 2003.

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«Le présent rapport n'est réalisé qu'aux fins de conformité avec l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut donc pas être utilisé, mentionné ou distribué à d'autres fins sans notre accord préalable.

Sur base des travaux effectués tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange retenu dans le projet de fusion. La méthode d'évaluation adoptée pour la détermination du rapport d'échange retenu est adéquate en l'espèce, et la valeur à laquelle cette méthode aboutit est raisonnable dans les circonstances données.

La méthode retenue et appliquée conduit à échanger 1.500.000 actions de la société AFIN FINANCIERE INTERNATIONALE S.A. contre 2.469.230 actions de la société ITALCOGIM FINANCIERE INTERNATIONALE S.A. assorti d'une prime de fusion de EUR 2,50.»

Le rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, reste annexé au présent acte ensemble avec l'ordonnance de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, dont question ci-avant.

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion,

notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante dans le rapport d'échange de 1,646 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société, sans soulte,

et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société, plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-avant et annexé au présent acte, à la société absorbante,

et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

*Troisième résolution*

Du point de vue comptable, les opérations de notre Société sont considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante, à partir du 20 novembre 2003, et tous les bénéfices ou pertes réalisés pour compte de la société absorbante.

*Déclaration*

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs, ainsi qu'au liquidateur et à l'expert indépendant.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la société absorbante.

*Condition suspensive*

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante, et l'attribution aux actionnaires de notre Société d'actions de la société absorbante, dans le rapport d'échange de 1,646 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action existante de notre société.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 2.900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, G. Tucci, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Delvaux.

(010741.3/208/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.649.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 58.649.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 17186.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Aurélie Rauscher, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 6.000 (six mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société a émis un emprunt obligataire, et que conformément aux dispositions de l'article 67.1 de la loi sur les sociétés, une assemblée des obligataires qui s'est tenue avant les présentes, a approuvé la modification de l'objet social de la société dont question ci-après.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société, lequel s'établi suite à la conversion légale du franc luxembourgeois en euro, à EUR 1.487.361,15 (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un Euros et quinze Cents),

d'un montant de EUR 12.638,85 (douze mille six cent trente-huit Euros et quatre-vingt-cinq Cents), pour le porter à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 6.000 (six mille) actions existantes, pour porter celle-ci à EUR 250 (deux cent cinquante Euros) par action, à souscrire et à libérer entièrement en espèces par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues;

2. Suppression de l'ancien capital autorisé et instauration, à côté du capital social souscrit, d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

3. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros), représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'Euros), divisé en 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2008, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euros). Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

5. Changement de l'objet social de la société et modification de l'Article quatre des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires de la société décide d'augmenter le capital social de la société, lequel s'établit suite à la conversion légale du franc luxembourgeois en Euro, à EUR 1.487.361,15 (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un Euros et quinze Cents),

d'un montant de EUR 12.638,85 (douze mille six cent trente-huit Euros et quatre-vingt-cinq Cents),

pour porter le capital social à la somme de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 6.000 (six mille) actions existantes, pour porter celle-ci à EUR 250 (deux cent cinquante Euros) par action, à souscrire et à libérer entièrement en espèces par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues;



augmentation souscrite par les actuels actionnaires de la société, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, au prorata des actions actuellement détenues, ici représentés par Monsieur Mirko La Rocca, préqualifié, en vertu des prédites procurations annexées à la susdite liste de présence, et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions actuellement détenues, par un versement en espèces d'un montant total de EUR 12.638,85 (douze mille six cent trente-huit Euros et quatre-vingt-cinq Cents), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer l'ancien capital autorisé et d'instaurer, à côté du capital social souscrit, un nouveau capital autorisé de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toutes autres personnes dûment autorisées, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article 3 des statuts aux changements intervenus;

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros), représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'Euros), divisé en 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250 (deux cent cinquante Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2008, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euros). Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, A. Rauscher, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 9, case 3. – Reçu 126,39 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Delvaux.

(010708.3/208/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE-MER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 58.649.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2003, actée sous le n°912 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(010711.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**DEURNE BUSINESS PROMOTION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.105.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 9 janvier 2004 au siège social de la société que:

Monsieur Graham J. Wilson a été nommé administrateur de la société en remplacement de Madame Dominique Kohl, démissionnaire, avec effet immédiat au 8 janvier 2004.

Monsieur Graham J. Wilson terminera le mandat de Madame Dominique Kohl.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06598. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009887.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**TEXEUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 67.453.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 4 juin 2003 à 10.00 heures*

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Patrick Dhondt et François Dereme des postes d'administrateur, respectivement avec effet au 20 août 2002 et au 20 décembre 2002 et donne quitus pour leur gestion durant l'exercice de leur mandat. L'Assemblée ratifie les nominations de Messieurs Michel Di Benedetto et José Mouzon aux postes d'administrateur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02919. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009960.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**ORTIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R. C. Diekirch B 95.313.

L'an deux mille trois, le huit décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Gérard Poncé, employé privé, demeurant à F-54650 Saulnes, 17, rue de Rodange, agissant en sa qualité de mandataire de:

- la société anonyme PH HOLDING S.A., avec siège à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 2003, en cours de formalisation, (numéro d'identité: 2003 40 02127),

- la société anonyme MH HOLDING S.A., avec siège à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 2003, en cours de formalisation, (numéro d'identité: 2003 40 02119),

en vertu de procurations lui conférées par l'administrateur-délégué de ces deux sociétés, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le comparant, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront formalisées.

Lequel comparant a démontré au moyen de l'acte constitutif relaté ci-dessous que ses mandants détiennent ensemble la totalité des actions de la société ORTIS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2003, en cours de formalisation, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.313,

et dont le comparant déclare que les statuts n'ont jamais été modifiés.

Puis, il s'est constitué au nom de ses mandants en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

1. Objet:

L'objet de la société est modifié de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet le commerce en gros d'aliments naturels et de régime.»

Le reste de l'article reste inchangé.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié, pour autant qu'il s'agisse d'une personne physique, au moyen de sa carte d'identité.

Signé: G. Poncé, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2003, vol. 427, fol. 96, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 janvier 2004.

C. Mines.

(900445.3/225/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

**ORTIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R. C. Diekirch B 95.313.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 8 décembre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 janvier 2004.

Signature.

(900446.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 janvier 2004.

**IMMO d.b., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 67.527.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(010649.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**MEDPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 85.085.

## DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the thirtieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of STORFORD LIMITED, with registered office P.O. Box 248, Lord Coutranche House, 66-68 Esplanade St Helier, JE4 5 PS;

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», MEDPART, S.à r.l., a limited company having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 85.085, has been incorporated by deed enacted on the 11th of December, 2001, published in the Mémorial C number 547 of the 9th of April, 2002.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée MEDPART, S.à r.l. amounts currently to EUR 150,000.-, represented by 300 shares having a par value of EUR 500 each, fully paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of MEDPART, S.à r.l.

IV.- That the principal acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STORFORD LIMITED, with registered office P.O. Box 248, Lord Coutranche House, 66-68 Esplanade St Helier, JE4 5 PS;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée MEDPART, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.085, a été constituée suivant acte reçu le 11 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 547 du 9 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée MEDPART, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 150.000.-, représentés par 300 parts sociales de EUR 500.- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MEDPART, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Elvinger.

(011160.3/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

### **SANDERS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.361.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SPARTACUS PORTFOLIO S.A., ayant son siège social à Panama (République de Panama);

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SANDERS FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45.361, a été constituée suivant acte reçu le 7 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 585 du 9 décembre 1993; que ses statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu le 24 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 37 du 28 janvier 1994.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding SANDERS FINANCE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 100.000,- euros, représenté par 3.200 actions sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée, et ce suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 29 avril 2002, publiée au Mémorial C numéro 1134 du 26 juillet 2002.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SANDERS FINANCE S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de SANDERS FINANCE S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Elvinger.

(011162.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 46.550.

In the year two thousand and three, on the eleventh day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ANINAS HOLDING S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 46.550,) (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on January 20, 1994, published in the Mémorial C number 173 of May 3, 1994, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 1, 2003, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided over by Mrs. Danielle Schroeder, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Fadhila Mahmoudi, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, économiste, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the six thousand six hundred and eighty-two (6,682) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Increase of the capital by three hundred and thirty thousand Euro (330,000.- EUR), in order to raise it from six million six hundred eighty-two thousand Euro (6,682,000.- EUR) to seven million and twelve thousand Euro (7,012,000.- EUR) by the creation and issue of three hundred and thirty new shares of one thousand Euro each, having the same rights and advantages as the existing shares, entirely paid up in cash.

2.- Subsequent amendment of the first paragraph of article five of the articles of incorporation concerning the corporate capital.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of three hundred and thirty thousand Euro (EUR 330,000.-) in order to raise it from its present amount of six million six hundred and eighty-two thousand Euro (EUR 6,682,000.-) up to seven million and twelve thousand Euro (EUR 7,012,000.-) by the creation and issue of three hundred and thirty (330) new shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

*Second resolution*

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the three hundred and thirty (330) new shares the majority shareholder the company PLIAS S.A., having its registered office in Kifissia, Athens, Greece.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon there appeared:

PLIAS S.A., prenamed,

here represented by Mrs. Danielle Schroeder, prenamed,

by virtue of one of the aforementioned proxies,

which appearing party, represented as aforementioned, declared to subscribe to all the three hundred and thirty (330) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of three hundred and thirty thousand Euro (EUR 330,000.-) as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Article 5. First paragraph.** The corporate capital is fixed at seven million and twelve thousand Euro (EUR 7,012,000.-), divided into seven thousand and twelve (7,012) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand three hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANINAS HOLDING S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 46 550) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1994 publié au Mémorial C numéro 173 du 3 mai 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> octobre 2003, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Fadhila Mahmoudi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à Luxembourg.

Madame le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les six mille six cent quatre-vingt-deux (6.682) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital de la Société de trois cent trente mille Euros (EUR 330.000,-), pour le porter de six millions six cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.682.000,-) à sept millions douze mille Euros (EUR 7.012.000,-) par la création et l'émission de trois cent trente nouvelles actions de mille Euros chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement libérées par versement en espèces.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts concernant le capital social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trente mille Euros (EUR 330.000,-), pour le porter de son montant actuel de six millions six cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.682.000,-) à celui de sept millions douze mille Euros (EUR 7.012.000,-), par la création et l'émission de trois cent trente (330) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trois cent trente (330) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société PLIAS S.A., ayant son siège à Kifissia, Athènes, Grèce.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue:

PLIAS S.A., prédésignée,

ici représentée par Madame Danielle Schroeder, prénommée,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les trois cent trente (330) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois cent trente mille Euros (EUR 330.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Article 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à sept millions douze mille Euros (EUR 7.012.000,-), représenté par sept mille douze (7.012) actions de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille deux cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2003, vol. 426, fol. 27, case 1. – Reçu 3.300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(010399.3/242/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004.

Signature.

(010401.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**MIKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.606.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques dénommée ARPEDIM (B.V.I.) LTD, ayant son siège social à Tortola - British Virgin Islands - 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 29 décembre 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

\* que la société dénommée MIKA INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 71.606, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 1999, publié au Mémorial C N° 889 du 25 novembre 1999;

\* que le capital social de la Société est fixé à EUR 55.000 (cinquante-cinq mille euros) représenté par 5.500 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune;

\* que la société de droit des Iles Vierges Britanniques ARPEDIM (BVI) LIMITED, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

\* que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

\* que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport aux passifs de la Société actuellement connus ou inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

\* que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

\* que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par le réviseur d'entreprises, Monsieur Vincent Thill, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

\* que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

\* que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;



\* que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

J. Delvaux.

(010726.3/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**PIERSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.527.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que Gérant est acceptée, avec effet au 25 novembre 2003.

M. Bart Zech avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu nouveau Gérant avec effet au 25 novembre.

Pour extrait conforme

S. Colson

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010946.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**JOMAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.676.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que Gérant est acceptée, avec effet au 25 novembre 2003.

M. Bart Zech ayant comme adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu nouveau Gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Pour extrait conforme

S. Colson

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010955.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**DELUXFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.272.

---

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal du Conseil d'Administration tenu sous seing privé en date du 22 janvier 2004 au siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Pour la société

Signatures

(009879.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**SOCIETE DATEM, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.166.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SPARTACUS PORTFOLIO S.A., ayant son siège social à Panama (République de Panama);

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SOCIETE DATEM, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 65.166, a été constituée suivant acte reçu le 19 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 675 du 22 septembre 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme SOCIETE DATEM, prédésignée, s'élève actuellement à 300.000,- francs français, représenté par 300 actions de 1.000,- francs français chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SOCIETE DATEM.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de SOCIETE DATEM.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Elvinger.

(011157.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**SOMEBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 23, avenue François Clément.  
R. C. Luxembourg B 22.496.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement  
le 22 décembre 2003 à 15.00 heures au siège social de la société*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire aux comptes de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH SRE S.A. ayant son siège social au 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2005.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009770.3/643/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

**GENERAL FOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.076.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(009885.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**GENERAL FOOD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.076.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(009884.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**AUROR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 73.054.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit de British Virgin Islands, dénommée PAREFA (B.V.I.) LIMITED, ayant son siège social à Tortola - British Virgin Islands, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive Road Town,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 18 décembre 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

\* que la société dénommée AUROR HOLDING S.A., société anonyme holding de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 73.054, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1999, acte publié au Mémorial C numéro 108 du 1<sup>er</sup> février 2000

\* que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions;

\* que la société de droit des Iles Vierges Britanniques, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

\* que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

\* que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

\* que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

\* que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

\* que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

\* que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

\* que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Delvaux.

(010713.3/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**CAVE ROYALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 25, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.330.

—

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 20 février 2002 que:

Monsieur Romain Duren a été nommé administrateur de la société en remplacement de Madame Nadia Thom démissionnaire avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Par Mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06939. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009890.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**LINSTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.773.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 décembre 2003*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Philippe De Castellane au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02926. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(009983.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**LA TARTERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 86.673.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 janvier 2004 à 11.00 heures*

La révocation du mandat en qualité d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Pajtler à cette date, et la nomination de la société LONGLIVED HOLDING S.A. à ce même poste.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM07118. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010014.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**COLLEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 50.494.

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLLEEN S.A., ayant son siège social à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.494), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 1995, publié au Mémorial C numéro 290 du 24 juin 1995,

dont le capital social initial a été converti en quatre cent treize mille cent soixante-cinq virgule cinquante-deux euros (413.165,52 EUR) suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 14 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 583 du 15 avril 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1586 du 5 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, C. Dostert, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2003, vol. 525, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009382.3/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**BANQUE POUR L'EUROPE S.A., EUROPA BANK AG, BANK FOR EUROPE LIMITED,  
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
H. R. Luxemburg B 27.871.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendvier, den fünfzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BANQUE POUR L'EUROPE S.A., EUROPA BANK AG, BANK FOR EUROPE LIMITED, mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 27.871, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 3. Mai 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 182 vom 5. Juli 1988. Sie wurde gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. Oktober 2003, welche am 2. Dezember 2003 in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde, aufgelöst und die Liquidatoren wurden bestellt.

Die Versammlung wird um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Chlodwig Reuter, Administrateur-délégué, wohnhaft in Rameldingen eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Rainer Bühler, Leitender Syndikus, wohnhaft in Oberanven.

Die Versammlung wählt einstimmig zu Stimmzählern die Herren Thomas Kiefer, Directeur, wohnhaft in Mettlach und Rainer Bühler, Leitender Syndikus, wohnhaft in Oberanven.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die ausserordentliche Generalversammlung wurde durch Veröffentlichungen, welche im Mémorial und im Luxemburger Wort vom 24. Dezember 2003 und 06. Januar 2004 veröffentlicht wurden, sowie durch Schreiben, welches im Dezember 2003 an sämtliche Aktionäre gerichtet wurde, einberufen.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Eine ausserordentliche Generalversammlung vom heutigen Tag hat den Bericht der Liquidatoren zur Kenntnis genommen und die PricewaterhouseCoopers, unabhängiger Wirtschaftsprüfer, zum Liquidationskommissar ernannt.

IV. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Bericht des Liquidationskommissars.
- 2) Entlastung der Liquidatoren.
- 3) Beendigung der Liquidation.
- 4) Aufbewahrung der Bücher und Dokumente.
- 5) Sonstiges.

Alsdann geht die Generalversammlung zur Tagesordnung über:

1. Die Generalversammlung nimmt den Bericht des Liquidationskommissars entgegen.

Dieser Bericht gibt zu keiner Beanstandung Anlass.

2. Die Generalversammlung erteilt den Liquidatoren Wolfgang A. Baertz und Chlodwig Reuter Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

3. Sie stellt die Beendigung der Liquidation fest und erklärt die Gesellschaft als nunmehr endgültig aufgelöst.

4. Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft bleiben während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in Senningerberg, 6A, rue de Trèves aufbewahrt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Reuter, R. Bühler, T. Kiefer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, vol. 142S, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Januar 2004.

F. Baden.

(010906.3/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**ITALCOGIM FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.571.

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ITALCOGIM FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., avec siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 59.571,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 504 du 17 septembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date de ce jour et avant les présentes,

avec un capital social actuel de EUR 45.500 (quarante-cinq mille cinq cents Euros), représenté par 14.000 (quatorze mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 14.000 (quatorze mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Présentation:

A: du projet de fusion par absorption daté du 20 novembre 2003, de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée AFIN FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., (ci après nommée «la société absorbée»), avec siège social à Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 58.469, par notre Société, la fusion devant s'opérer, en application des articles 257 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, au moyen du transfert de l'intégralité du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve, de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial, Recueil C numéro 1268 du 29 novembre 2003, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: du rapport écrit du conseil d'administration de notre Société daté du 20 novembre 2003, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange et,

C: du rapport écrit daté du 20 novembre 2003 de l'expert indépendant, le réviseur d'entreprises, la société GEF, GESTION EXPERTISES ET FISCALITES, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, désigné par ordonnance de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, présidente de la chambre commerciale.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement à ce sujet,

en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la société absorbée, à notre société, sans exception ni réserve, augmentation de capital d'un montant de EUR 8.024.997,50 (huit millions vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante Eurocents), pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 45.500,- (quarante-cinq mille cinq cents Euros) à EUR 8.070.497,50 (huit millions soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante Eurocents), par l'émission de 2.469.230 (deux millions quatre cent soixante-neuf mille deux cent trente) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, augmentées d'une prime de fusion total de EUR 2,50 (deux Euros cinquante Eurocents).

Les 2.469.230 (deux millions quatre cent soixante-neuf mille deux cent trente) actions nouvelles sans nouvelles sans désignation de valeur nominale, augmentées d'une prime de fusion totale de EUR 2,50 (deux Euros cinquante Eurocents), à émettre en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve, sont à attribuer aux actionnaires de la société absorbée dans le rapport d'échange de 1,646 actions nouvelles de la société absorbante pour chaque action de la société absorbée, sans aucune soulte, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus, et les actions de la société absorbée seront annulées.

4) Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

5) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de notre société approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

6) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: le projet de fusion par absorption daté du 20 novembre 2003, de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée AFIN FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., (ci après nommée «la société absorbée»), avec siège social à Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 58.469, par notre Société, la fusion devant s'opérer, en application des articles 257 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, au moyen du transfert de l'intégralité du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve, de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial, Recueil C numéro 1268 du 29 novembre 2003, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée,

et dont une copie reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 20 novembre 2003, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

C: le rapport écrit, daté du 20 novembre 2003 de l'expert indépendant, le réviseur d'entreprises, la société GEF, GESTION EXPERTISES ET FISCALITES, S.à r.l., avec siège social à L-2018 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, désigné par ordonnance de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, présidente de la chambre commerciale en date du 28 novembre 2003.

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«Le présent rapport n'est réalisé qu'aux fins de conformité avec l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut donc pas être utilisé, mentionné ou distribué à d'autres fins sans notre accord préalable.

Sur base des travaux effectués tels que décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange retenu dans le projet de fusion. La méthode d'évaluation adoptée pour la détermination du rapport d'échange retenu est adéquate en l'espèce, et la valeur à laquelle cette méthode aboutit est raisonnable dans les circonstances données.

La méthode retenue et appliquée conduit à échanger 1.500.000 actions de la société AFIN FINANCIERE INTERNATIONALE S.A. contre 2.469.230 actions de la société ITALCOGIM FINANCIERE INTERNATIONALE S.A. assorti d'une prime de fusion de EUR 2,50.»

Le rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, reste annexé au présent acte ensemble avec l'ordonnance de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, dont question ci-avant.

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement à ce sujet, en échange de la totalité du transfert des actifs et passifs de la société absorbée, sans exception ni réserve,

elle décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 8.024.997,50 (huit millions vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante Cents),

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 45.500,- (quarante-cinq mille cinq cents Euros) à EUR 8.070.497,50 (huit millions soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante Cents),

par l'émission de 2.469.230 (deux millions quatre cent soixante-neuf mille deux cent trente) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, augmentées d'une prime de fusion total de EUR 2,50 (deux Euros cinquante Eurocents).

et d'attribuer les 2.469.230 (deux millions quatre cent soixante-neuf mille deux cent trente) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, augmentées d'une prime de fusion totale de EUR 2,50 (deux Euros cinquante Cents), de notre Société aux actionnaires de la société absorbée, sans soulte, en appliquant le rapport d'échange suivant:

° 1,646 actions de notre société (la société absorbante) pour chaque action de la société absorbée, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus,

les nouvelles actions étant à attribuer, conformément au et suivant les dispositions du projet de fusion, aux actionnaires de la société absorbée contre l'apport de l'universalité des actifs et passifs sans exception ni réserve de cette société absorbée plus amplement décrit dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-avant et annexé au présent acte, et l'annulation pure et simple des actions de la société absorbée.

*Troisième résolution*

L'assemblée, suite à ce qui précède, décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



«Le capital souscrit est fixé à EUR 8.070.497,50 (huit millions soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Euros et cinquante Cents), représenté par 2.483.230 (deux millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Déclaration*

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante (notre Société) et du projet de fusion.

*Quatrième résolution*

Vu l'approbation de la fusion par les sociétés absorbées, l'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 5.600,-.

Les parties déclarent que la présente opération de fusion a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, G. Tucci, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2004.

J. Delvaux.

(010754.3/208/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**ITALCOGIM FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.571.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2003, actée sous le n° 899 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(010757.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**AM HAFERSTÜCK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.673.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2003:

- le mandat de commissaire aux comptes de KPMG AUDIT a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006;

- les mandats d'administrateurs de Monsieur M.G.G.W.M. Peters, et de la société SEARCH & SELEKT B.V. ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006;

- le mandat d'administrateur-délégué de la société AM HAFERSTÜCK NEDERLAND B.V. a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour AM HAFERSTÜCK S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AL06165. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010288.3/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

**CAZEBONNE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 78.286.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 23 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que Gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau Gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010969.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

**ADVISORY AND CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.429.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADVISORY AND CONSULTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du trente janvier deux mille un, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 7 septembre 2001, numéro 735.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant à F-Thionville.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Donner au liquidateur tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de son mandat.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 71.178.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Zimmer, C. Evrard, L. Wittner et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2004, vol. 426, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2004

H. Hellinckx.

(010909.3/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**EAST EUROPE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.447.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2003*

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié à 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009625.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**PROSTAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.649.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2002*

La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée.

Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, 33, rue Fort Elisabeth, L-2314 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Wwoiwer, L-4687 Differdange, de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et de la société FINIM LIMITED, ayant son siège social au 35-37, New Street, St. Helier/Jersey, JE 2 RA Channel Islands, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

PROSTAR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2004, réf. LSO-AM06351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009626.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**NEREA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 83.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEREA S.A.

U. De La Puente / O. Dal Zuffo

Administrateur délégué / Président du Conseil d'Administration

(010664.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**LE MUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.  
R. C. Luxembourg B 49.416.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(009802.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**MAISONS ARIANE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 68.570.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM06142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature.

(009806.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**ENTRACTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 87.054.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2003*

Les actionnaires de la société susvisée, réunis en assemblée générale ordinaire au siège social le 19 juin 2003, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Paul Huberty, expert-comptable, demeurant à L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen, de son poste d'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.

2. Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

4. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

5. Par conséquent, le conseil d'administration de la société est dès lors composé comme suit (et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2007):

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(009907.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**ECOTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.186.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 avril 2003 à 10.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Philippe De Castellane au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009991.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.248.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2003*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Dereme de sa fonction de Commissaire aux Comptes avec effet au 20 décembre 2002 et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Michel Di Benedetto au poste de Commissaire aux Comptes.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009978.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.248.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2003*

1. L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Pierre-Paul Cochet, Monsieur Dominique Moinil et Monsieur Michel Di Benedetto de leurs fonctions de commissaires et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

2. L'Assemblée décide de nommer:

- Philippe Richelle, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Romain Thillens, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Dominique Ransquin, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

En qualité de nouveaux commissaires en remplacement des commissaires démissionnaires.

Le mandat des commissaires prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009977.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**MEGAMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 14, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 32.147.

—  
Les bilans des années 2001 et 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00195 et LSO-AN00197, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 2 février 2004.

MEGAMED, S.à r.l.

P.. Reger

(010893.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**GRANASIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 64.154.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2003*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010243.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**COMPAGNIE IMMOBILIERE DU CENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Mac Adam.  
R. C. Luxembourg B 97.359.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue  
au siège social de la société en date du 18 décembre 2003*

*Résolutions*

L'article 6 des statuts de la société stipule que: «la société est engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil et que la délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.»

Le conseil prend la décision que conformément à l'article 6 des statuts, la société sera valablement engagée par la signature de trois administrateurs, dont obligatoirement celle de Monsieur Jean-Paul Scheuren. En cas de délégation de pouvoir par le conseil d'administration à un tiers ou en cas de délégation de pouvoir par l'Assemblée Générale à un membre du Conseil d'Administration, la signature de Monsieur Jean-Paul Scheuren sera également requise sur cette délégation de pouvoir.

Strassen, le 21 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010238.3/578/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**SOBEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7396 Hunsdorf (Lorentzweiler), 2, Schwanenthal.  
R. C. Luxembourg B 86.511.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juillet 2003*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée ratifie la nomination de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. représentée par Monsieur Patrik Van Cauter en tant que commissaire aux comptes. Son mandat prenant fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale de 2005.

Strassen, le 7 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010240.3/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**AKILA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 64.632.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2003*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Philippe Foriel-Destezet, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Maître Pit Reckinger, avocat, demeurant à 18, rue Adames, L-1142 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2004.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- MAZARS S.A., réviseur d'entreprises, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2004.

AKILA FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010245.3/550/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**LUGAL ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 50.303.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010689.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**LUGAL ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 50.303.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010687.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.689.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

(010280.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**POLITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 66.771.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Signature.

(010281.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.  
H. R. Luxemburg B 39.730.

—  
*Beschluss des alleinigen Gesellschafters vom 3. Dezember 2003*

Herr Raymond Hoffmann, wohnhaft in L-6555 Bollendorf-Pont, 22, rue Grusswiss, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT, S.à r.l. mit Sitz in Luxembourg, fasst folgenden Beschluss:

Herr Serge Goetzinger, wohnhaft in L-4446 Beldvaux, 42, rue de France, geboren in Bascharage, am 31. Dezember 1968, wird hiermit zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Er kann die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichten für alle Geschäfte die den Betrag von 1.250,- EUR nicht überschreiten. Über diesen Betrag hinaus ist die Unterschrift des zweiten Geschäftsführers notwendig.

Herr Raymond Hoffmann wird die Gesellschaft weiterhin durch seine Einzelunterschrift verpflichten.

Luxemburg, den 3. Dezember 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(010381.3/242/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**GULDENSPOREN FINANCIERINGSMAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.250,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 60.147.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2004 que:

- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'Administrateur de la société est accordée, avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat;

- M. Bart Zech avec domicile professionnel au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu nouvel Administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010971.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**KTV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 82.660.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que Gérant est accordée, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat avec effet au 25 novembre 2003.

Madame Virginie Delrue ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élue nouveau Gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour extrait conforme

V. Delrue

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010973.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**EUROPIECES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 36.769.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(010696.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**EUROPIECES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 36.769.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(010697.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---



**HASTINGS & CORNWALL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 78.390.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2004 que:  
- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'Administrateur de la société est accordée, avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat;  
- M. Bart Zech avec domicile professionnel au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu nouvel Administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Il terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010978.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**TWEELANDENPUNT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 39.687,75.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 64.304.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2004 que:  
- la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'Administrateur de la société est accordée, avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat;  
- M. Bart Zech avec domicile professionnel au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu nouvel Administrateur avec effet au 25 novembre 2003.

Il terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 23 janvier 2004.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010986.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**IMMO DEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 23, rue de Hobscheid.  
R. C. Luxembourg B 43.948.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010651.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**COLIGNY DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 44.276.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. LSO-AM05976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(010695.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**MARCY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 59.752.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARCY LUXEMBOURG S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 59.752, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 532 du 29 septembre 1997, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2003, en voie de publication au Mémorial C,

ayant d'après les statuts un capital social de deux cent treize millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (213.250.000,- LUF), évalué à cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille trois cent vingt-neuf euros quarante et un cents (5.286.329,41 EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Marie-José Sanchez Diaz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Rapport du commissaire-vérificateur.

2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

3.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

4.- Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

*Cinquième résolution*

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-J. Sanchez Diaz, A. Thielenhaus, G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2003, vol. 525, fol. 42, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

J. Seckler.

(009313.3/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

---

**LA BADIANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.623.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010655.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**LUGAL ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 50.303.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010661.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**N.C.J. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 86.774.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010662.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ITDP S.A., INTERNATIONAL TOURIST DEVELOPMENT PROJECTS,**

**Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.652.

Stéphanie Anen informe qu'elle dépose son mandat d'administrateur auprès de la société pour convenance personnelle et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

S. Anen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010881.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**ALFRED WEILER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.  
H. R. Luxemburg B 86.775.

Im Jahre zweitausendvier, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Herr Alfred Weiler, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54675 Körperich, Auf dem Strengelchen 20.

Welcher Komparent dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

- dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALFRED WEILER, G.m.b.H. mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Industrielle et Commerciale, ist.

welche gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 989 vom 28. Juni 2002.

- dass die Gesellschaft eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 86.775.

Anschliessend hat der alleinige Anteilhaber den Notar gebeten folgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Anteilhaber beschliesst den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Februar 2004 nach L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des ersten Beschlusses beschliesst der Anteilhaber Artikel 3 Absatz 1 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 3. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr 580,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Weiler, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 2004, vol. 356, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 29. Januar 2004.

H. Beck.

(010915.3/201/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**ALFRED WEILER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 86.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 janvier 2004.

H. Beck.

(010917.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**IONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.915.740,99.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.041.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 26 janvier 2004*

L'Assemblée accepte la démission de M. Mario Iacopini de sa fonction de gérant et l'assemblée le remercie pour son activité déployée jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de sa fonction.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant les deux personnes suivantes en remplacement du gérant sortant:

- Monsieur Claude Salvatore Defendi, né le 13 mars 1958 à Differdange (Luxembourg), demeurant professionnellement aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Stefano Ciccarello, né le 16 septembre 1966 à Rome (Italie), demeurant professionnellement aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leur mandat aura la même échéance que celui de leur prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.**

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009876.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2004.

---

**PERFECT LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4763 Pétange, 26, Oberst Daëssent.

R. C. Luxembourg B 53.487.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010671.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**RICHET S.A. GESTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.513.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010672.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE BERTRANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 82.938.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010674.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**BEMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 68.244.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 8 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que Gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

M. Bart Zech avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau Gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010887.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE STEINFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 68.743.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010676.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**SOTRANS S.A., SOCIETE DE TRANSPORTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 57.098.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010678.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**STATION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich.  
R. C. Luxembourg B 67.426.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(010679.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**C.R. EUROPE, CONSULTANTS RESSOURCES EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas.  
R. C. Luxembourg B 82.769.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010680.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**LIBERTY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 97.373.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que Gérant est acceptée, décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat avec effet au 25 novembre 2003.

M. Bart Zech ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg est élu nouveau Gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010998.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.

---

**GYMIKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.326.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010682.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**LUGAL ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 50.303.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010684.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2004.

---

**ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 8.935.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois ARTEMIS FINE ARTS, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 8.935), constituée sous la dénomination sociale de LUXEMBOURG ART, suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1970, publié au Mémorial C numéro 117 du 11 juillet 1970,

et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 février 2003, publié au Mémorial C numéro 292 du 19 mars 2003,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 3 septembre 2003; le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la (le) mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'elle (il) agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme ARTEMIS FINE ARTS, prédésignée, s'élève actuellement à huit millions sept cent trente-trois mille sept cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.733.735,- USD), représenté par un million sept cent quarante-six mille sept cent quarante-sept (1.746.747) actions de capital d'une valeur nominale de cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (5,- USD) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 février 2003, le Conseil d'Administration peut racheter des actions de ARTEMIS FINE ARTS sur les Bourses de Bruxelles et de Luxembourg, au nom de et de la part de la société.

Que cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Que le nombre maximum d'actions à racheter est limité à 10% du capital par actions de la société émis et en circulation, après déduction de toutes les actions détenues, qui seront à annuler par une future décision du Conseil d'Administration.

Que le Conseil d'Administration est autorisé à fixer l'échelle de prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions peuvent être achetées, et à nommer un courtier, approuvé par les Bourses de Bruxelles et de Luxembourg, afin de mener à bien le rachat des actions de la part de la société.

Que le Conseil d'Administration est autorisé à annuler de temps en temps au cours de la période de dix-huit mois, toutes les actions restantes détenues par la société après avoir permis la réémission des actions rachetées, soit sous la forme du plan de souscription d'actions de la société ou pour l'acquisition d'actifs, à condition que les actions à annuler n'excèdent pas 10% du capital par actions de la société émis et en circulation à la date de l'annulation.

Qu'en sus, le Conseil d'Administration est autorisé à réduire le capital par actions de la société émis d'un montant égal au nombre d'actions à annuler, et à faire les amendements appropriés aux statuts de la société.

III.- Que, dans le cadre du programme de rachat d'actions, le conseil d'administration a déclaré en sa réunion du 15 mai 2003 et en conformité des pouvoirs lui conférés, avoir racheté 80.253 actions de capital.

IV.- Que la copie du procès-verbal de destruction desdites actions, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

V.- Que suite au rachat et à la destruction, respectivement l'annulation desdits titres, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**Version française:**

**«Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa. Capital.**

Le capital souscrit est fixé à huit millions trois cent trente-deux mille quatre cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.332.470,- USD), représenté par un million six cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (1.666.794) actions de capital d'une valeur nominale de cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (5,- USD) chacune.»

**Version anglaise:**

**«Art. 5. Capital.**

The subscribed capital is set at eight million three hundred and thirty-two thousand four hundred and seventy Dollars of the United States of America (8,332,470.- USD), represented by one million six hundred and sixty-six thousand four hundred and ninety-four (1,666,494) ordinary shares with a par value of five Dollars of the United States of America (5.- USD) each.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction de capital social est évalué à la somme de 369.324,31 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2003, vol. 525, fol. 55, case 2.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2004.

*J. Seckler.*

(009457.2/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2004.

**ST INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 65.245.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 26 janvier 2004 au siège de la société*

- L'assemblée a révoqué les mandats d'administrateurs de Maître François Moysse et de Maître Luc Schanen, par vote spécial elle leur a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions.

- L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Thomas Nilsson, administrateur de société, né le 3 décembre 1945 à Moelndal en Suède et Madame Siv Nilsson, administrateur de société, née le 19 décembre 1943 à Goeteborg en Suède, tous les deux demeurant au 38, Stehedsgatan, S-42244 Hisings-Backa, Suède aux postes d'administrateur en remplacement de Maître François Moysse et de Maître Luc Schanen. Ils termineront les mandats de leur prédécesseurs.

- L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 24, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07728. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(010796.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2004.